

CAMARGUE

Au pays des gardians

7 jours, 6 nuits, 5,5 de marche.

Une randonnée qui vous fera découvrir la végétation très typique de la Camargue : vastes étendues marécageuses où poussent les salicornes, brunâtres à l'automne, prenant une teinte rousse pendant toute la période hivernale et autres iris, genêts et asphodèles colorant le paysage au printemps. Vous aurez aussi l'occasion de rencontrer une quantité impressionnante d'espèces d'oiseaux qui hivernent en France.

Pas à pas...

Jour 1 : Accueil à partir de 19 heures à l'hôtel** L'ABRIVADO aux Saintes-Marie-de-la-Mer. Présentation du groupe et du programme.

Jour 2 : Randonnée au départ des Saintes-Maries-de-la-Mer (petit déplacement en véhicule, 3 km A/R) jusqu'au Phare de Gacholle sur la Digue à la mer. Une partie de l'itinéraire se fera en aller-retour puis retour par la plage et les dunes (petite passerelle après le pont de Rousty). Logement aux Saintes. *22 km - 6 h 00 de marche.*

Intérêts ou curiosités : Cet itinéraire suit une partie de la Digue à la mer, qui fut construite pour arrêter les incursions de la mer et de ce fait rendre les terres cultivables en Camargue. Entre la mer et la réserve des Impériaux, nous aurons un premier contact avec les oiseaux, qui se rassemblent par milliers en Camargue. Entre la plage et la digue, nous pourrions découvrir les dunes qui sont des milieux vivants tout à fait exceptionnels et pourtant tellement fragiles.

Jour 3 : Des Saintes Maries, nous longerons l'étang des Impériaux, irons à l'étang de Vaccarès qui est une Réserve Nationale puis enfin au domaine de Méjanès. Nuit à L'Albaron. *24 km - 6 à 7 h 00 de marche.*

Intérêts ou curiosités : Les abords de l'étang de Vaccarès présente une faune et flore exceptionnelles compte tenu de sa nature de réserve. Idem pour l'étang des Impériaux, où ces grandes étendues d'eau sont impénétrables sauf... pour les flamants roses, sternes, canards et autres limicoles.

Jour 4 : De l'Albaron, nous longerons le Petit Rhône jusqu'au Château d'Avignon où une visite sera possible puis nous suivrons toujours le Petit Rhône. Nuit à Mas de Pioch.

18 km - 4 à 5 h00 de marche. 2 h 00 de visite du château.

Intérêts ou curiosités : La randonnée se fait sur des sentiers à travers les cultures de riz et les vignes qui témoignent de la ténacité de l'homme à rendre ces terres cultivables. Le château d'Avignon est un domaine caractéristique de la Camargue où la culture et l'élevage étaient les principales activités. Un mode de vie tout à fait particulier à découvrir.

Jour 5 : Du Mas de Pioch jusqu'au Pont de Gau où nous ferons la visite du parc ornithologique. Poursuite de la randonnée jusqu'aux Saintes Maries. *10 km et 7 km au parc ornithologique - 4 à 5 h de marche.*

Intérêts ou curiosités : La visite du parc ornithologique est incontournable et nous permettra d'observer plusieurs espèces d'oiseaux tout le long d'un sentier aménagé sur les marais. A proximité, visite gratuite de la Maison du Parc Régional de Camargue. Puis sur un chemin à travers les marais et les manades, nous croiserons les chevaux et les taureaux, figures emblématiques de la Camargue.

Jour 6 : Le matin, nous nous déplacerons, en véhicule, jusqu'à la réserve de la Capelière où un sentier et des observatoires ont été mis en place. Après le pique-nique, randonnée à la réserve de La Palissade ou visite d'une manade. Nuit aux Saintes. *15 km - 4 h 00 de marche et 2 h 00 de visite à la Capelière.*

Intérêts ou curiosités : Le centre de la Capelière propose une exposition sur la vie sauvage dans le delta du Rhône et son sentier découverte permet une bonne observation de la faune des marais. Paysage d'étangs successifs jusqu'à la mer et jusqu'aux salins. Observatoire des Salins de Giraud.

Jour 7 : Visite d'Aigues-Mortes et dernier déjeuner aux Saintes. Dispersion vers 14 h.

Ce programme est indicatif, il pourra être modifié, soit pour des raisons climatiques, soit pour des impossibilités de visites indépendantes de notre volonté, soit par choix du groupe lui-même.

FICHE TECHNIQUE

NIVEAU :

Facile. 4 à 6 heures de marche par jour.

GROUPE ET ENCADREMENT:

6 à 14 participants. Accompagnateur diplômé, connaissant parfaitement la région.

HÉBERGEMENT ET REPAS :

En hôtel** aux Saintes-Maries-de-la-Mer (L'Abrivado - Tél. : 04.90.97.84.02) et en Albaron (Le Flamand Rose - Tél. : 04.90.97.10.18).

Une nuit en chambres d'hôtes au Mas de Pioch (Manade Cavallini - Tél. : 04.90.97.55.51). Repas au restaurant, Régie de Frigoulès.

Repas chaud le soir et pique-nique à midi.

ACCUEIL ET DISPERSION :

Rendez-vous le dimanche vers 19 h 00 à l'hôtel l'Abrivado** (Tél. : 04.90.97.84.02), aux Saintes-Maries-de-la-Mer. Dispersion le samedi suivant après le déjeuner au même endroit.

ACCÈS :

Ecovoiturage : Saintes-Maries-de-la-Mer est le point le plus central. **www.covoiturage.fr**

- **En voiture** : Saintes-Maries-de-la-Mer est à : 36 km de Arles,
34 km de Saint-Gilles,
32 km d'Aigues Mortes.

Pendant votre absence votre véhicule sera en sécurité sur le parking de l'hôtel.

En train :

Gare SNCF d'Arles puis bus (la gare routière est juste en face de la gare SNCF) jusqu'aux Saintes-Maries-de-La-Mer (50 minutes de trajet environ ; Société Voyage Telleschi : 04 42 28 40 22).

- à l'aller : Arles - Saintes Maries de la Mer : Départ : 12h15 et 18h15 - Arrivée : 13h05 et 19h00
- au retour : Saintes Maries de la Mer - Arles : Départ : 13 h 20 - Arrivée : 14 h 05

Pour l'hôtel L'Abrivado : Arrêt des Razeteurs à environ 400 m de l'hôtel. Prendre 2^{ème} rue à droite de la station service, suivre la rue jusqu'au bout. L'hôtel est à l'angle de la rue, sur la droite.

Attention : si vous devez prendre le train pour vous rendre sur place, attendez que le séjour soit confirmé (c'est à dire à trois semaines du départ) pour prendre votre billet, car certains ne sont pas remboursables ou échangeables.

TRANSFERTS :

Pour les déplacements locaux lors du séjour, il sera demandé aux participants motorisés d'utiliser leur véhicule personnel à tour de rôle (les déplacements sont courts).

PORTAGE :

Le portage est limité au pique-nique sorti du sac (nourriture et eau), les vêtements nécessaires, ainsi que les affaires personnelles de la journée.

VOS BAGAGES :

Ne vous chargez pas trop... N'oubliez pas :

- De quoi vous abriter de la pluie (coupe-vent et cape en cas de pluie),
- De quoi vous abriter du soleil en toutes périodes (casquette) et de quoi vous baigner,
- 2 gourdes (prévoir au minimum 1,5 l d'eau),
- Des couverts pour les pique-niques,
- Lunettes de soleil, crème solaire,
- Anti-moustiques,
- Jumelles,
- Appareil photo,
- Des vêtements chauds (polaire, pull) pour l'automne et l'hiver.

Faites en sorte que toutes vos affaires puissent prendre place dans un seul grand contenant.

CODE 5104

15/03/2009	21/03/2009	660 €
22/03/2009	28/03/2009	660 €
29/03/2009	04/04/2009	660 €
05/04/2009	11/04/2009	660 €
12/04/2009	18/04/2009	660 €
19/04/2009	25/04/2009	660 €
26/04/2009	02/05/2009	660 €
06/09/2009	12/09/2009	660 €
13/09/2009	19/09/2009	660 €
20/09/2009	26/09/2009	660 €
25/10/2009	31/10/2009	660 €
01/11/2009	07/11/2009	660 €

LE PRIX COMPREND :

- L'hébergement en pension complète, du dîner du jour 1 au déjeuner du jour 7,
- L'encadrement.
- Les visites prévues au programme.

LE PRIX NE COMPREND PAS :

- Le transport jusqu'au lieu de rendez-vous et le retour.
- L'éventuel supplément single,
- Les boissons et dépenses personnelles,
- Les assurances.

Supplément single : 140 €

INFOS PRATIQUES :

- Calendrier des courses camarguaises : 04 66 26 05 35.
- Site du Parc Naturel Régional de Camargue : <http://www.parc-camargue.fr>

Téléphones utiles :

- Office de tourisme des Saintes-Maries-de-la-Mer : 04.90.97.82.55 / Fax 04.90.97.71.15
- Allo Taxi : 04 90 97 94 49 ou 06 18 63 08 59

POUR EN SAVOIR PLUS :

Parc Naturel Régional

Comme les 43 autres Parcs Naturels Régionaux de France, le Parc naturel régional de Camargue est un territoire ouvert et habité reconnu pour sa qualité exceptionnelle et dont la mission est de gérer son patrimoine en conciliant environnement et développement local.

Zone humide d'importance exceptionnelle, il se situe au bord de la Méditerranée, à l'intérieur du delta du Rhône, entre les 2 bras du fleuve. Ses missions principales sont :

- concilier agriculture et environnement et développer la qualité des produits,
- protéger la nature,
- garantir la maîtrise d'une gestion globale de l'eau.

Églises et abbayes

Au XII^{ème} siècle, les religieux sont les premiers à construire au cœur du delta mais leur implantation sera de courte durée. De leurs abbayes (Ulmet, Sylvéréal, La Trinité, Psalmody), il ne reste pratiquement rien. L'église fortifiée des Saintes-Maries-de-la-mer est le plus remarquable des édifices religieux du delta qui compte par ailleurs de petites chapelles plus récentes dispersées sur toute sa superficie.

www.parc-camargue.fr

Les tours de guets : Tour Carbonnière à Aigues-Mortes

Le long des bras du Rhône, l'édification de tours de guets avait pour objectif de surveiller le delta et d'assurer une protection contre les envahisseurs venus de la mer ou du fleuve (Tour de Constance et Tour Carbonnière à Aigues-Mortes). Certaines, construites plus tardivement du XV^{ème} au XVIII^{ème} siècle, permettaient le contrôle du commerce ou marquèrent un signe d'ascension sociale (Tour de Rougnouse, tour d'Amphoux...). Beaucoup sont encore visibles.

www.parc-camargue.fr

Faune et flore

A partir d'un pré-inventaire de la faune et de la flore camarguaise réalisé par la Réserve nationale de Camargue en 1996, l'Observatoire Camargue a mis en place, durant l'été 2003 une base de données sur les espèces recensées en Camargue (faune et flore) qui précise le statut juridique éventuel de chacune d'elle (texte de protection, inscription au livre Rouge). Les chiffres ainsi récoltés ont permis de comparer la diversité biologique camarguaise avec celle de la France et d'évaluer la richesse et la valeur du patrimoine naturel de la Camargue.

www.parc-camargue.fr

ECO-VOITURAGE

Avec le covoiturage, nous avons tous à y gagner : moins de pollution, coût réduit, convivialité du voyage... C'est pourquoi, conducteur ou passager, nous vous proposons de vous retrouver sur le site de Comuto :

www.covoiturage.fr

L'utilisation est simple et gratuite et nous vous indiquons (dans nos fiches techniques) l'endroit le plus central pour arriver sur les différents séjours dans notre région.

Présentation de COMUTO, société d'informatique et conseil en mobilité durable, qui édite co-voiturage.fr.

"Notre conviction : Le covoiturage, une solution d'avenir".

- Un vivier considérable : 37 millions de véhicules aujourd'hui en France, dont 80% des conducteurs voyageant seuls.
- L'automobile, un mode de transport plébiscité : plus de 80% des déplacements des Français.
- Une prise de conscience favorable au covoiturage.
- La clé du succès : mettre facilement et rapidement en relation les conducteurs et les passagers.

Les objectifs :

- L'efficacité : optimiser les recherches, permettre aux utilisateurs de trouver rapidement un voyage.
- La simplicité : faciliter la vie des covoitureurs en limitant au maximum le nombre d'opérations nécessaires.
- La disponibilité : sur covoiturage.fr, si vous cherchez un voyage, vous avez directement accès à la liste des trajets sans même avoir à vous inscrire.
- L'instantanéité : si un voyage vous intéresse, vous vous inscrivez gratuitement pour obtenir les coordonnées de votre covoitureur, mais vous n'êtes pas obligé de passer par l'intermédiaire de covoiturage.fr pour le contacter. Vous pouvez le faire directement par téléphone.

Les moyens :

- **Une équipe d'ingénieurs** de haut niveau : alliant une expertise en ergonomie de services Internet et une maîtrise des enjeux de mobilité, l'équipe de Comuto analyse les besoins en covoiturage de notre société, et répond aux attentes de ses clients dans ce domaine.
- **Un site performant** : Comuto édite Covoiturage.fr, le premier site de covoiturage français. Aujourd'hui, Covoiturage.fr est le site de covoiturage français le plus pratique, comme en témoignent les critiques de presse. La navigation sur le site est particulièrement étudiée et optimisée.
- **Une innovation permanente** : Comuto entretient sa réputation d'innovation en inaugurant régulièrement de nouveaux services. Par exemple, Covoiturage.fr a été le premier site de Covoiturage à proposer un accès sur téléphone mobile, et à inclure une carte interactive des trajets publiés basée sur les coordonnées GPS des villes.

Les résultats :

"Le volume de fréquentation sur Covoiturage.fr est en très forte hausse, spécialement depuis janvier 2008. Durant l'été 2008, voici les indicateurs de fréquentation constatés : 90 000 nouveaux trajets par mois, 20 000 nouveaux utilisateurs par mois, 300 000 € économisés par mois, 900 tonnes équivalent CO₂ économisées par mois...".

L'inscription à l'un des programmes sous entend l'acceptation des conditions générales de vente régissant les rapports entre entreprises de voyage et voyageurs, Loi du 13 juillet 1992 (décrets parus au J.O. du 17 juin 1994).

Elle implique par ailleurs l'acceptation des conditions particulières décrites ci-après.

Conditions particulières de vente

INSCRIPTION

Une inscription est prise en compte à réception d'un bulletin d'inscription signé et accompagné d'un acompte de 30%. Le solde étant généralement payable un mois avant le départ, si l'inscription intervient à moins de 6 semaines, la totalité est alors exigée.

ASSURANCES

Comprises dans les prix :

Assurance multi-risques, auprès de la Compagnie MUTUELLES DU MANS, couvrant :

- La responsabilité de LA BURLE et celle de ses animateurs,
- La responsabilité civile des participants pour dommages corporels et matériels,
- Les accidents : incapacité permanente, partielle ou totale, les frais médicaux et pharmaceutiques à la suite d'accidents.

Facturées séparément :

- Assurance annulation-interruption-bagages auprès de la Compagnie MUTUELLES DU MANS, contrat OPEN-ODYSSEE Police n° 58 394 996. Cette assurance est facturée séparément (2,5% du montant total de la facture). Chaque adhérent est ainsi protégé contre les risques graves d'accident, de maladie ou de décès de l'assuré, de son conjoint, des ascendants et descendants, ainsi qu'en cas de dommages matériels importants causés par incendie ou des éléments naturels atteignant l'intéressé dans ses biens propres et nécessitant impérativement sa présence, dans les 30 jours qui précèdent le départ jusqu'à la date de fin du séjour. Sont également couverts le vol, la destruction totale ou partielle, ou la perte pendant l'acheminement par une entreprise de transport, de vos bagages.

- Assurance Assistance-Rapatriement auprès de la Compagnie EUROP ASSISTANCE et correspondant à 1% du prix du séjour.

ANNULATION

Quelle que soit la raison de l'annulation, il y a nécessité de prévenir LA BURLE le plus rapidement possible par une déclaration écrite (lettre, email ou fax).

Pour un désistement plus de 30 jours avant le départ, les sommes versées sont remboursées, après déduction d'un forfait de 50 euros par personne pour frais de dossier.

À moins de 30 jours du départ, les frais d'annulation sont les suivants :

- 30 jours à 21 jours : 25%
- 20 jours à 8 jours : 50%
- 7 jours à 2 jours : 75%
- Moins de 2 jours : 100%

Si l'annulation est justifiée et que vous avez contracté l'assurance, ces frais vous seront remboursés, déduction faite par l'assureur d'une franchise de 50 euros par personne.

Il arrive qu'un nombre insuffisant de participants ou un autre cas de force majeure entraîne l'annulation d'une randonnée ou d'un voyage. Vous serez prévenu de cette annulation au moins 21 jours à l'avance.

En même temps que l'annulation, il vous sera proposé une, deux ou trois solutions de remplacement.

Si aucune solution ne vous convient, il y aura alors remboursement intégral et immédiat. Cette annulation ne peut prétendre à indemnité.

RESPONSABILITÉ

LA BURLE ne peut en aucun cas se substituer à la responsabilité personnelle des adhérents, particulièrement en ce qui concerne les formalités de police et de santé et ceci à tout moment du voyage. D'autre part, agissant en qualité d'organisateur de randonnées, nous devons utiliser les services de divers prestataires (propriétaires de gîtes, organismes réceptifs, transporteurs...) LA BURLE ne peut être confondue avec ces derniers qui conservent leur responsabilité propre.

Enfin, tout séjour ou voyage interrompu ou abrégé sur décision de l'adhérent et pour n'importe quelle cause que ce soit, ne peut donner lieu à remboursement partiel.

CONTESTATION

Tout litige ou contestation est du ressort exclusif du Tribunal de Commerce d'Aubenas.